



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000117

Séance du vendredi 17 novembre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET
Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 10.1), Mme Martine BULTOT (jusqu'au rapport 2.5), Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Claude CHEVAILLER (jusqu'au rapport 2.6), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.2.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 10.2), Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au rapport 10.1), Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT (jusqu'au rapport 2.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY (jusqu'au rapport 10.1), Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU (jusqu'au rapport 2.3), Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 10.2) **Beure :** M. Pierre JACQUET **Boussières :** M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Champagney :** M. Claude VOIDEY (jusqu'au rapport 2.2) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 10.1) **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN, M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** M. Bernard GUYON (jusqu'au rapport 3.1), Mme Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Jacques SIFFERLIN **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne WY SOCKI).

Étaient absents : **Auxon-Dessous :** M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claire CASENOVE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise FELLMANN, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Sébastien MAIRE, M. Jacques MARIOT, M. Bruno MEDJALDI, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Frédérique MOZER, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Mamirolle :** M. Dominique MAILLOT **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Pelousey :** M. Jacques TERVEL **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Thise :** M. Claude BULLY **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, P. GUINCHARD (jusqu'au rapport 10.1), D. TETU (à partir du rapport 2.4), L. LABORIE, B. LAMBERT, A. MENETRIER, F. MONNEUR, J-C. ROY (à partir du rapport 10.2), C. TISSIER (jusqu'au rapport 10.1), P. CHANEY, B. ASTRIC, J. SEITZ, D. MAILLOT, J-P. MARTIN, C. BULLY.

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BOURQUE, B. FALCINELLA, J. PANIER, B. CYPRIANI, J-L. FOUSSERET (jusqu'au rapport 10.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 2.4), F. BRANGET, J. ROSSELOT, C. LIME, D. BAUD, J-C. CHEVAILLER (à partir du rapport 10.2), F. PRESSE (jusqu'au rapport 10.1), P. JACQUET, M. POULET, G. BAULIEU, J-H. BAUER, D. ROLET, M. SCHNAEBELE.

Objet : Soutien de la CAGB aux bailleurs publics en matière d'acquisition foncière et de surcharge foncière

Soutien de la CAGB aux bailleurs publics en matière d'acquisition foncière et de surcharge foncière

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006	
Imputation : 204.70 (NEOLIA, SAIEM B)*	Solde avant opération : 93 170,19 € Montant de l'opération : 91 250,00 € Solde après opération : 1 920,19 €
Imputation : 204.70 (Habitat 25, Grand Besançon Habitat)	Solde avant opération : 280 417,49 € Montant de l'opération : 251 750,00 € Solde après opération : 28 667,49 €

Résumé :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon met en place dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (Fiche I) des actions visant à soutenir financièrement les opérateurs de logements publics dans leurs investissements fonciers nécessaires à la production de logements à loyer maîtrisé.

Il est ainsi proposé de soutenir Habitat 25 à hauteur de 196 750 €, soit 50 % du coût d'un ensemble immobilier situé à Franois et destiné à la réalisation de 25 logements. Il est également proposé de prendre en charge 25 % du montant prévisionnel de surcharge foncière demandé par les bailleurs, soit 146 250 € soit au total 343 000 €.

La CAGB souhaite ainsi s'engager résolument auprès des opérateurs de logements sociaux en leur donnant les moyens de produire des opérations nouvelles dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale.

I. Contexte

Le Programme Local de l'Habitat de la CAGB 2006 – 2011 affiche comme première priorité le développement durable de l'agglomération. Bien évidemment, notre politique de l'habitat, et notamment son volet équilibre social, doit s'appuyer sur une stratégie foncière et immobilière susceptible de mettre à disposition des opérateurs de logements publics des opportunités (terrains ou immeubles à réhabiliter...) pour réaliser notamment des opérations de logements à loyer maîtrisé.

A ce titre, la fiche I du PLH intitulée « mise en oeuvre d'une politique foncière et immobilière » décline les différentes modalités d'intervention de la CAGB dans ce domaine. 250 000 Euros pour l'exercice 2006 sont consacrés à l'acquisition directe de biens par la CAGB. Dans le cadre du chapitre budgétaire « subventions, fonds de concours logements sociaux » majoré par ailleurs de 200 000 € par délibération modificative du 13 octobre 2006, une ligne budgétaire est destinée à :

- soutenir les opérateurs qui acquièrent des biens pour produire des logements locatifs publics,
- intervenir financièrement en complément du dispositif de surcharge foncière existant dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. En effet, si la charge foncière constatée sur une opération dépasse un montant de référence, il est possible de prendre en charge une partie de ce surcoût dans le cadre des crédits délégués.

Délibération du vendredi 17 novembre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour l'exercice 2006, la programmation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon fait apparaître à titre exceptionnel un montant de surcharge foncière de 292 000 €. En tant que délégataire, nous avons souhaité soutenir financièrement de manière forte les opérations déposées en 2006 afin de permettre aux bailleurs de mobiliser des fonds propres sur de nouvelles acquisitions foncières destinées à des opérations de logements publics pour les exercices ultérieurs.

II. Propositions d'intervention

Dans le cadre cité ci-dessus, il est proposé l'intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à deux titres :

- participation à hauteur de 50 % à l'acquisition par Habitat 25 d'une propriété située 5, rue de la Fontaine à Franois en vue d'y réaliser 25 logements en PLUS et PLA I dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale. Le montant total de l'acquisition étant de 393 500 € (soit l'estimation des domaines), la participation de la CAGB s'élèverait donc à 196 750 €.

ce projet apparaît particulièrement pertinent car il se situe en plein coeur du village, dans une commune bien desservie par les transports en commun et où la demande en matière de logements à loyer maîtrisé s'avère importante.

- Participation de la CAGB à hauteur de 25 % du montant de surcharge foncière (dans la limite de 150 000 € au total) sur les opérations déposés en 2006, en complément de la prise en charge de la surcharge foncière dans le cadre de la délégation des aides publiques à la pierre, soit 146 250 €. Ce montant sera précisé suite à la réception des dossiers déposés par les opérateurs, à savoir :

- pour Néolia : 51 250 € pour les opérations de Pirey, Pelousey, Velotte et Rue du Pater à Besançon,
- pour Habitat 25 : 20 000 € pour l'opération de Montfaucon,
- pour Grand Besançon Habitat : 35 000 € pour l'opération de Morre,
- pour la SAIEM B : 10 000 € pour l'opération des Hauts de Battant,
- pour un opérateur à déterminer : 30 000 € pour l'opération en VEFA de la ZAC de la Mouillère à Besançon.* (Cette opération a arbitrairement été affectée dans le cartouche financier aux opérateurs privés dans l'attente du résultat du concours).

Ces montants relatifs à la surcharge foncière sont indiqués à titre prévisionnel et seront ajustés en fonction des dossiers déposés par les bailleurs publics.

MM. FOUSSERET, BOURQUE, BAUD et Mme POISSENOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions d'intervention de la CAGB pour un montant total de 343 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0



Reçu le 30 NOV. 2006

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Pour extrait conforme,

Le Président